

personnes arrêtées pour ivrognerie à déclarer où elles ont obtenu de la boisson, et pour décréter l'emprisonnement dans le cas de refus.

Ordonné, que M. *Laflamme* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Thompson (Caribou)*, secondé par M. *Wallace (Norfolk)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de la correspondance de quelque source qu'elle vienne qui a amené une enquête devant le juge *Gray*, relativement à une accusation contre l'agent de la Marine et des Pêcheries dans la *Colombie-Britannique*, et aussi rapport du juge, avec la preuve faite à l'enquête.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Rochester*, secondé par M. *Mitchell*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous ordres du Conseil Privé ayant rapport à la récente saisie de la brasserie de M. *Boswell*, de la cité de *Québec*, et à l'imposition de certaines amendes et pénalités en rapport avec cette brasserie; aussi, copies de toute correspondance entre le département et autres personnes à ce sujet, ainsi que copie de tous les rapports faits par les officiers du département envoyés à *Québec* pour faire une enquête sur ces matières.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

M. *McDougall (Renfrew)* propose, secondé par M. *Macdougall (Elgin)*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les ordres en conseil non déjà présentés fixant la route, 1o. du prolongement du chemin de fer du *Canada Central*; 2o. de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du *Pacifique*; et un débat s'élevant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Tupper* propose, secondé par M. *Robinson*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour un état montrant :

1o. Le montant de l'emprunt de 1876 avec le montant actuellement reçu.

2o. Les noms des personnes, compagnies et membres de compagnies qui ont fait des soumissions pour cet emprunt ou partie d'icelui et le montant pour lequel des soumissions ont été faites respectivement.

3. Les noms de ceux dont les soumissions ont été acceptées.

4o. Un état montrant où et quand le montant de cet emprunt a été reçu, et si les prêteurs ou quelques-uns d'entre eux, et, s'il en est, lesquels, se sont prévalu du privilège de payer d'avance, et dans ce cas, si on leur a alloué de l'escompte ou de l'intérêt, et le montant total de cet escompte.

5o. Le montant de l'intérêt accru ou à échoir sur les sommes ainsi allouées, aux personnes à qui elles ont été allouées respectivement comparativement aux montants payables à ces personnes.

6. Les montants de commissions et autres charges, en détail, en rapport avec le dit emprunt, payés, et à qui.

7o. Le taux d'intérêt payable par le *Canada* sur son emprunt, en tenant compte du montant actuellement reçu et du temps qu'il a à courir.

Et un débat s'élevant.

Et étant six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil.